

# ACTION URGENTE

## DES FAMILLES ROMS PROTEGEES CONTRE UNE EXPULSION FORCEE

**La démolition des maisons de 53 familles roms vivant dans le quartier informel de Grmeč, sur la commune de Zemun, a été suspendue sur ordre du gouvernement serbe. Toutes les familles vivant dans le quartier ont reçu la promesse qu'elles se verraient attribuer un logement de remplacement avant toute expulsion.**

La vice-Première ministre et ministre serbe des Transports, des Infrastructures et du Génie civil, Zorana Mihajlović, qui est chargée de l'amélioration de la situation des Roms dans le pays, a fait savoir à Amnesty International le 14 août que le gouvernement avait ordonné à la municipalité de Zemun de ne pas expulser les familles roms du quartier de Grmeč et de ne pas exécuter les ordres de démolition délivrés en juillet.

Le 19 août, l'ONG serbe Comité de juristes pour les droits de l'homme, qui avait soumis une requête à la Cour européenne des droits de l'homme au nom des 130 personnes vivant dans ce quartier, a confirmé que la Cour avait reçu du gouvernement serbe des garanties suffisantes qu'il ne procéderait à une expulsion que lorsque des logements de remplacement auraient été fournis aux familles.

De plus, la Cour a été informée du fait que les ordres de démolition avaient été annulés en appel. En ce qui concerne les personnes qui n'avaient pas déposé de recours au niveau national, la municipalité de Zemun a ordonné l'ajournement des ordres de démolition les concernant jusqu'à ce qu'une solution de relogement adéquate ait été garantie. En conséquence, toutes les familles du quartier de Grmeč sont désormais protégées contre une expulsion forcée.

La ministre a confirmé à Amnesty International qu'un groupe de travail chargé de rédiger une loi garantissant qu'à l'avenir toute mesure d'expulsion serait conforme aux normes internationales relatives aux droits humains était en train d'être constitué.

**Merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes.**

Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 161/15. Pour en savoir plus :

<https://www.amnesty.org/fr/documents/document/?indexNumber=EUR70%2f2270%2f2015&language=fr>

Nom : 53 familles roms

Hommes et femmes

Informations complémentaires sur l'AU 161/15, EUR 70/2307/2015, 20 août 2015

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

